



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N°10/2025	<u>Objet</u> : Convention de partenariat avec l'association Unis-Cités
<u>Date de la convocation</u> : 05/03/2025	<u>Membres présents</u> :
<u>Date de la séance</u> : 11/03/2025 à 18 heures	MM. Gérard BERTHON, Colette BESANÇON, Martine CHENUS-MARTHEY, Aurélie DZIERZYNSKI, Nadia LAKHDER, Zahia LAZAAL, François LEBEAU, Biljana MARKOVIC, Jean-Paul MUNNIER, Georges WAECKEL
<u>Présidence de séance</u> : Aurélie DZIERZYNSKI, Présidente	<u>Membres absents représentés</u> :
<u>Secrétaire de séance</u> : Colette BESANÇON	Néant
<u>Membres en exercice</u> : 10	<u>Membres absents excusés</u> :
<u>Membres présents</u> : 10	Néant
<u>Membres représentés</u> : 0	<u>Membres absents non excusés</u> :
<u>Membres excusés</u> : 0	Néant
<u>Membres absents</u> : 0	
<u>Votants</u> : 10	
<u>VOTE</u> : UNANIMITÉ	
<u>POUR</u> : 10	
<u>CONTRE</u> : 0	
<u>ABSTENTION</u> : 0	
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 17 mars 2025 et de sa publication le 18 mars 2025	

SOUS-PREFECTURE

17 MARS 2025

MONTBELIARD

L'Association Unis-Cité a pour objet d'animer et de développer des programmes de Service Civique pour les jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances et de mener en équipe pendant une période d'environ six à neuf mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté.

Le CCAS de Grand-Charmont a pour mission essentielle de mettre en œuvre une action sociale sur le territoire de la commune de Grand-Charmont en direction de la population. Il a pour objet de lutter contre l'exclusion, de veiller à l'accessibilité des aides sociales, d'apporter un soutien et un accompagnement à un large public : personnes isolées en situation de précarité, personnes handicapées et seniors.

Partant du constat que la lutte contre l'isolement des personnes âgées et le renforcement du lien intergénérationnel nécessitent une réelle dynamique multi-partenariale à l'échelle d'un territoire, le CCAS de Grand-Charmont et Unis-Cité Montbéliard ont décidé d'agir en partenariat pour coordonner leurs actions, assurer leurs complémentarités et permettre une amélioration continue des interventions auprès des personnes âgées isolées, notamment en apportant leur expérience dans la mise en œuvre des projets autour de la thématique concernée.

Ainsi, Unis-Cité Montbéliard mobiliserait des binômes de volontaires qui effectueraient des visites hebdomadaires d'une durée d'1h à 1h30, au domicile des personnes âgées isolées identifiées par le CCAS de Grand-Charmont. En fin de projet, le référent CCAS et le coordinateur UNIS-CITE se réuniraient pour évaluer et faire le bilan de l'ensemble du projet.

La présente convention entrerait en vigueur à compter de la date de sa signature et ce, jusqu'à la fin de la mission des volontaires le 20/06/2025 et pourra être renouvelable par tacite reconduction après qu'un bilan de partenariat ait été fait.

Les administrateurs après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'approuver la convention à intervenir entre le CCAS et l'association UNIS-CITE ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

La Présidente du CCAS,  
Aurélié DZIERZYNSKI.



La secrétaire de séance,  
Colette BESANÇON.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Besançon", with a horizontal line underneath.

## CONVENTION DE PARTENARIAT UNIS-CITE Montbéliard / CCAS ...

Entre :

Le CCAS de Grand-Charmont, situé au 21 Rue du Stade 25200 GRAND-CHARMONT, représenté par Madame Aurélie DZIERZYNSKI en sa qualité de Présidente dûment habilitée aux fins de signer les présentes,

Et

L'association Unis-Cité Montbéliard, situé au 14 Rue de la Schliffe à Montbéliard (25200), représentée par Madame SORAVITO Anna en sa qualité de Responsable d'Antenne, dûment habilitée aux fins de signer les présentes,

### Préambule

**Unis-Cité** a pour objet « d'animer et de développer des programmes de Service Civique pour les jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, (les "volontaires d'Unis-Cité"), de mener en équipe pendant une période d'environ six à neuf mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté. », selon l'article 1 de ses statuts.

Le programme *Solidarité Séniors* d'Unis-Cité vise à favoriser le lien intergénérationnel en proposant un projet de visites de convivialité hebdomadaires et des actions collectives auprès des personnes âgées isolées, par un binôme de volontaires en service civique. L'objectif de leurs interventions est de favoriser le bien-être et le bien vivre des personnes âgées, en priorité à leur domicile ou en établissement, lutter contre leur isolement, maintenir leur participation à leur environnement de vie et leur ouverture sur le monde, et combattre les préjugés et les stigmatisations entre générations. Il s'agit de créer du lien social entre générations mais aussi de recréer du lien entre les personnes isolées elles-mêmes lors d'initiatives collectives et les structures qui œuvrent dans ce champ d'action.

Le CCAS de Grand-Charmont a pour mission essentielle de mettre en œuvre une action sociale sur le territoire de la commune de Grand-Charmont en direction de la population. Il est l'outil privilégié de la ville pour la mise en œuvre de sa politique sociale.

Il a pour objet de lutter contre l'exclusion, de veiller à l'accessibilité des aides sociales, d'apporter un soutien et un accompagnement à un large public : personnes isolées en situation de précarité, personnes handicapées et seniors.

### Article 1 – Objet de la convention et objectifs du partenariat

La présente convention établit les conditions de la collaboration entre le CCAS de Grand-Charmont et Unis-Cité Montbéliard.

Partant du constat que la lutte contre l'isolement des personnes âgées et le renforcement du lien intergénérationnel nécessite une réelle dynamique multi-partenariale à l'échelle d'un territoire, le CCAS de Grand-Charmont et Unis-Cité Montbéliard ont décidé d'agir en partenariat pour coordonner leurs actions, assurer leurs complémentarités et permettre une amélioration continue des interventions auprès des personnes âgées isolées, notamment en apportant leur expérience dans la mise en œuvre des projets autour de la thématique concernée.

Le projet faisant l'objet du partenariat doit permettre d'identifier et répondre aux besoins et aux attentes des personnes âgées isolées et favoriser une progression vers l'autonomie.

Les personnes âgées pouvant bénéficier de ce partenariat sont autonomes, vivant à domicile, en situation d'isolement social, rencontrant dans leur parcours une situation d'isolement, une fragilité, un accident de vie, et manifestant l'envie d'accueillir des volontaires à leur domicile (GIR 5-6). Elles sont identifiées par le CCAS et les associations partenaires. Les volontaires ne pourront pas intervenir auprès de personnes âgées isolées pour des raisons physiques lourdes ou psychologiques, en situation de dépendance, de souffrance et de maladie aiguë qui relève d'un accompagnement professionnel et médicalisé.

Pour indication, les personnes visitées sont plutôt des personnes classées Gir 5 et 6 seulement.

## **Article 2 – Engagements mutuels**

---

Unis-Cité Montbéliard et le CCAS de Grand-Charmont se coordonnent pour former et informer les volontaires sur les thématiques nécessaires au bon fonctionnement du programme (positionnement à avoir avec les personnes âgées, la prévention des chutes, les techniques d'approches sur les nouvelles technologies, le recueil de mémoire, les outils d'animation et la préparation à la première visite, etc.).

Les deux parties s'engagent à valoriser le partenariat et communiquer sur le projet via des supports dédiés (site internet, newsletter, etc.). Elles mentionnent leur partenariat lors de toute communication publique ou médiatique relative au projet faisant l'objet de la convention. Les signataires s'autorisent à réaliser ou faire réaliser des documents sur le projet ou les volontaires (photos, articles de presse...) qui pourront servir à la communication du CCAS et d'Unis-Cité Montbéliard

Unis-Cité Montbéliard et le CCAS de Grand-Charmont mettent en place et partagent des outils de suivi pour faciliter l'appui à l'identification des besoins des personnes âgées selon les objectifs fixés dans le cadre du partenariat.

## **Article 3 – Engagements respectifs**

---

### **Article 3.1 – Moyens engagés par Unis-Cité Montbéliard**

Unis-Cité Montbéliard mobilise des binômes de volontaires qui effectueront des visites hebdomadaires d'une durée d'1h à 1h30, au domicile des personnes âgées isolées identifiées par le CCAS de Grand-Charmont.

Le coordinateur d'équipes et de projets d'Unis-Cité Montbéliard, Monsieur AJOUX Romain, assure l'encadrement des volontaires d'Unis-Cité ainsi que l'animation et le suivi des interventions en lien étroit avec le partenaire. Sur le terrain ou à distance, il vient en appui organisationnel. Sa présence sera dégressive, compte tenu de l'objectif d'autonomisation des volontaires, et complémentaire en temps et en objectifs de l'encadrement assuré par l'équipe du CCAS de Grand-Charmont.

Les parties signataires de la Convention conviennent que l'évolution de la situation sanitaire, sociale ou réglementaire en France ne doit pas faire obstacle à l'exécution de la Convention.

### **Article 3.2 – Moyens engagés par le CCAS de Grand-Charmont**

Le CCAS communique sur le projet auprès des personnes âgées et identifier les potentiels bénéficiaires des visites de convivialité.

Le CCAS identifie un référent au sein de structure, en appui au coordinateur d'équipes et de projets Unis-Cité et aux volontaires pour faciliter le démarrage du projet, le partage d'information et l'intégration des volontaires dans la structure, ainsi que le partage d'information sur les structures et initiatives existantes sur Audincourt. Son appui vise également à faciliter la rencontre et la création d'un lien de confiance entre bénéficiaires et volontaires, notamment en préparant et en accompagnant les volontaires lors de la première visite de convivialité (référent ou identifié ou autre personne de la structure habilitée).

Le référent CCAS est le contact privilégié du coordinateur d'équipes et de projets Unis-Cité, est Mme Karine AUBRY et apporte un appui complémentaire pour le suivi des volontaires ou en cas de problème avec un bénéficiaire.

Dans le cadre des actions collectives relatives à l'activité du CCAS, le CCAS vient en appui aux volontaires pour l'organisation et la mise en œuvre de ces actions.

## **Article 4 – Modalités de suivi et de bilan**

---

Durant la période du projet, des réunions mensuelles seront convenues conjointement afin de faire l'état d'avancement du projet et au cours desquelles pourront être discutés : les visites en cours, le planning, le suivi des objectifs et des éventuelles difficultés. Elles réuniront le référent du CCAS, le coordinateur Unis-Cité Montbéliard et au besoin les volontaires.

En fin de projet, les volontaires, le référent CCAS et le coordinateur Unis-Cité Montbéliard se réuniront pour évaluer et faire le bilan de l'ensemble du projet.

## Article 5 – Durée

La présente convention doit être approuvée par signature avant la mise en œuvre de la collaboration. Elle entrera en vigueur à compter de la date à laquelle elle est signée et ce jusqu'à la fin de la mission des volontaires, le 20/06/2025.

A noter que ponctuellement, les volontaires pourront être détachés de leur mission pour les obligations inhérentes au service civique (Formations Civique et Citoyennes, événements participant à l'ancrage de l'association, etc.). Unis-Cité et ses volontaires s'engagent à anticiper ces absences dans un délai suffisant.

## Article 6 – Modifications, renouvellement et rupture de la convention

La présente convention est modifiable par la rédaction d'un avenant rédigé par ses signataires, dans quel cas la démarche devra être motivée et notifiée par écrit en respectant un préavis de deux semaines.

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction après qu'un bilan du partenariat ait été fait.

Chaque partenaire est libre de mettre fin à tout moment au présent partenariat par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis d'un mois. En cas de manquement caractérisé des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de deux semaines suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception

Fait en 2 exemplaires, à Grand-Charmont, le

Pour Unis-Cité Montbéliard

Mme SORAVITO Anna, Responsable d'Antenne

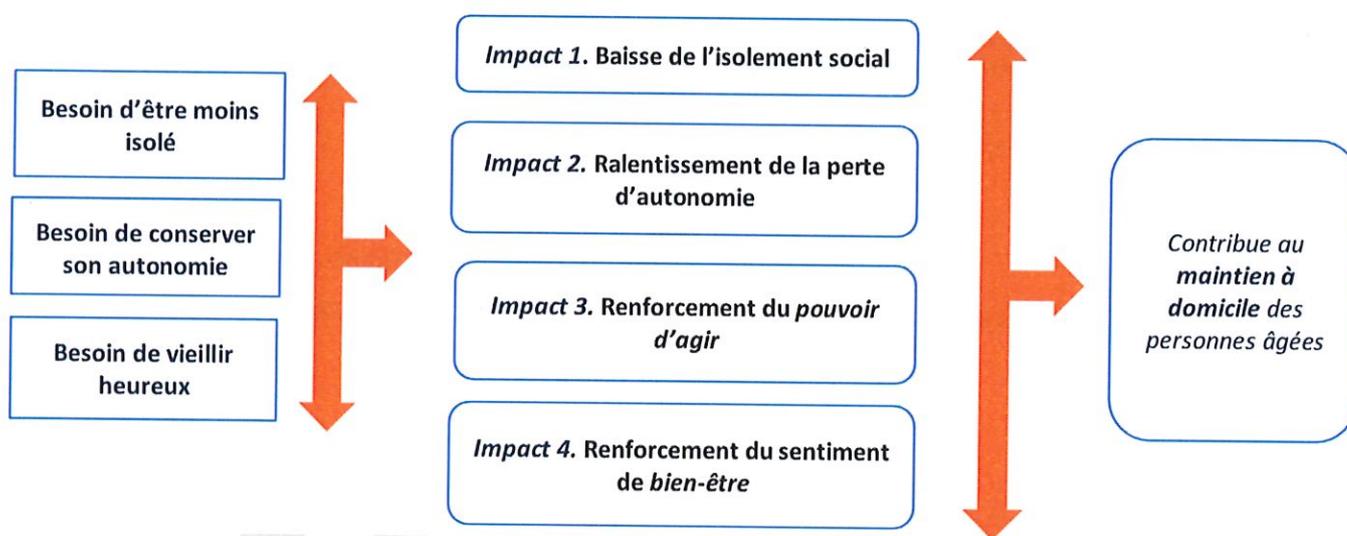
Pour le CCAS de Grand-Charmont

Mme DZIERZYNSKI Aurélie, Présidente

## ANNEXE – Les objectifs du programme *Solidarité Séniors*

### 1. Les objectifs du programme

L'action des volontaires *Solidarité Séniors* vise à maintenir la vie sociale des seniors, les aider à garder leur autonomie et renforcer leur pouvoir d'agir ainsi que leur sentiment de bien-être. Les jeunes interviennent principalement auprès de seniors vivant à domicile et, de manière marginale, auprès de seniors vivant en structure. 100% des volontaires interviennent auprès de seniors isolés vivant à leur domicile, afin de les aider à préserver leur autonomie et de contribuer à leur épanouissement social dans l'objectif qu'ils puissent rester au sein de leur foyer le plus longtemps possible.



### 2. Les cibles du programme

Les cibles du programme sont les personnes âgées de + 60 ans vivant seules à leur domicile qui rencontrent dans leur parcours une situation d'isolement, une fragilité, un accident de la vie mais qui restent autonomes dans les actes de la vie quotidienne. Elles se situent idéalement dans les catégories 5 ou 6 de la grille nationale Agir, et doivent en outre manifester l'envie d'accueillir des volontaires à leur domicile. Les volontaires peuvent également intervenir auprès de seniors dans les catégories 3 et 4 mais il faut être vigilant au fait que les volontaires sont là pour des temps de convivialité et ne doivent en aucun cas remplacer les actes de professionnelles de l'aide à domicile notamment. A la marge, les volontaires accompagnent des personnes âgées vivant en établissement si l'intervention au sein de celui-ci a été conjointement partagée / validée avec SC2S.